



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

### **Concours : réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique (CAPET - CAER)**

**Section : Sciences industrielles de l'ingénieur**

**Option : Architecture et construction**

**Session 2014**

Rapport de jury présenté par :

**Monsieur Jean-Michel SCHMITT**  
Inspecteur Général

Président de jury

## **SOMMAIRE**

I – COMPOSITION DU JURY

II – RESULTATS STATISTIQUES

III – AVANT-PROPOS

IV – RAPPORT DU JURY POUR L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

1 – Présentation de l'épreuve

2 – Analyse globale des dossiers RAEP

3 – Commentaires sur le contenu des dossiers et conseils aux futurs candidats

4 – Conclusion

V – RAPPORT DU JURY POUR L'EPREUVE D'ADMISSION

1 – Présentation de l'épreuve

2 – Analyse globale des résultats

3 – Conseils aux candidats

4 – Conclusion

VI - ANNEXE

## I - MEMBRES DU JURY

### **Président**

Jean-Michel SCHMITT, IGEN

### **Membres du jury**

Philippe DUFOUIL, professeur agrégé, lycée Saint Lambert - Paris  
Serge PUIG, professeur agrégé, chef de travaux du lycée Dorian - Paris  
Florent ROCHEDIX, IA-IPR - académie de Paris  
Philippe TAILLARD, IA-IPR - académie de Paris

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Saint Lambert à Paris.

## II - RÉSULTATS STATISTIQUES DE LA SESSION 2014

### CAPET - public

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
1	32	1	0	0

### CAER - privé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
4	1	4	2	1

Note obtenue par la candidate admise	16
--------------------------------------	----

### **III - Avant-propos**

Le concours de recrutement réservé est organisé en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ce concours est précisé dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Il est regrettable que le nombre de candidats inscrits au concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique dans des établissements publics en option « Architecture et Construction », soit aussi faible et très en deçà du nombre de postes proposés. Le jury cherche à mettre le candidat en situation de valorisation de ses propres compétences et veille à réduire au maximum son état de stress.

## IV - Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité

### 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, une séquence qui lui paraît la plus significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe ou d'une formation qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

### 2. Analyse globale des dossiers RAEP

Les dossiers sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN mais le jury regrette que seulement deux dossiers expriment des profils de candidats conformes aux attentes d'un candidat en option « Architecture et Construction ».

Trois dossiers correspondaient à des profils d'enseignants qui auraient dû s'inscrire à une autre option de la section Sciences Industrielles de l'Ingénieur. Ces dossiers ne comportaient aucun élément attestant d'une coloration du profil du candidat en rapport avec l'option « Architecture et Construction ».

### 3. Commentaires sur le contenu des dossiers et conseils aux candidats

L'élaboration du dossier doit se faire dans le respect des préconisations du BOEN certes, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission. Le jury attend des candidats qu'ils produisent des documents spécifiques dans l'objectif d'apprécier leurs capacités à concevoir un enseignement de qualité.

Le jury attend de la part des candidats une excellente maîtrise des outils numériques de communication. Dans cette optique, il convient de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles.

L'élaboration des dossiers peut, et doit, dans le cadre de la maîtrise d'un environnement numérique attendu aujourd'hui, largement faire appel aux techniques de présentation assistée par ordinateur. Il s'agit pour le candidat, dans le nombre de pages imparti, d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs de sa carrière et de ses activités pédagogiques, qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle du candidat.

#### 3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie de l'épreuve d'admissibilité, le BOEN stipule : « *Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes* ».

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière (description rapide d'une expérience professionnelle antérieure à sa situation d'enseignant, par exemple).

### **3.2. Deuxième partie du dossier**

Pour la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité, le choix de l'activité, qui sera développée, doit être pertinent par rapport à l'option « Architecture et Construction » du concours et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Le choix des supports doivent être argumentés par la mise en perspective des objectifs pédagogiques assignés à la séquence;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est important de mettre en relief tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat. Parmi ceux-ci, il conviendra d'apporter des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle;
- le mode de transmission des connaissances;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes.

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans l'accompagnement personnalisé.

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il conviendrait d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury apprécie les activités d'enseignement s'appuyant sur l'étude d'objets techniques actuels, motivant les élèves et intégrant les principes du développement durable, mettant ainsi en perspective l'enseignement de la technologie et les questions de société.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats.

Ces derniers doivent également porter une attention particulière sur les éléments sémantiques notamment au travers des structurations des connaissances.

#### **4. Conclusion**

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse. Il est donc fondamental de choisir les éléments essentiels avec pertinence en évinçant les détails qui alourdissent inutilement les dossiers. Le jury a constaté à plusieurs reprises des redondances dans les dossiers. De même, il est parfaitement inutile de recopier ou de paraphraser le bulletin officiel.

D'une manière générale, le candidat doit montrer au jury, au travers de son dossier RAEP, sa capacité à appréhender les programmes de technologie et à les mettre en œuvre. Il doit également montrer son aptitude à les mettre en perspective avec le cadre institutionnel en s'appuyant sur la loi pour la refondation de l'école en privilégiant l'intégration des technologies numériques et l'aide à l'orientation pour tous les élèves.



## **V - Rapport du jury pour l'épreuve d'admission**

### **1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)**

Cette épreuve orale se compose de 2 parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemples en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée juste avant le début de l'épreuve.

Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance et présentés au jury à partir de son propre ordinateur ou transférés sur l'ordinateur de la salle d'interrogation (prévoir, dans ce cas, la compatibilité du fichier préparé avec les suites bureautiques disponibles).

### **2. Analyse globale des résultats**

Le jury a apprécié la qualité des prestations proposées par les deux candidats déclarés admissibles.

### **3. Conseils aux candidats**

Les candidats doivent s'imprégner de l'idée qu'il est indispensable de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction;
- l'emploi d'un vocabulaire technique approprié;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle;
- les pré requis et les objectifs à atteindre;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation du numérique, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, individualisation, documents restant à l'élève, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître :

- les programmes des enseignements technologiques industriels au lycée;
- les notions « d'approche », de « centre d'intérêt », de « domaine d'application » telles que définies dans les documents ressources pour faire la classe, disponible sur le site Eduscol;
- les démarches d'investigation, de résolution de problème technique, de projet, communes à tous les enseignements technologiques.

Quand les séquences pédagogiques sont consacrées à la démarche de projet, il est indispensable que les candidats mettent en évidence les compétences, avec les connaissances associées, acquises par les élèves. Il convient de mettre en œuvre une démarche de projet qui obéit à un séquençement particulier ainsi qu'à une organisation adaptée. Une attention particulière doit donc être apportée pour mener à bien ce type de démarche.

Compte-tenu des remarques ci-dessus, l'évaluation est fondée sur :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités;
- l'intégration du numérique dans l'exercice du métier;
- la construction des situations d'enseignement;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages par tous les élèves;
- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur au lycée (travail interdisciplinaire et dispositifs interdisciplinaires, accompagnement des élèves en difficulté, aide à l'orientation, intérêt d'une coopération avec différents partenaires, le rôle et les responsabilités des acteurs d'un établissement...).

#### **4. Conclusion**

Le jury souhaite que les futurs candidats prennent en compte ceux-ci dans leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. Le jury rappelle qu'un concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables, et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

## **VI - Annexe : exemples de sujet pour la 2e partie de l'épreuve d'admission**

**Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de  
professeurs certifiés  
CAPET / CAER  
Sciences Industrielles pour l'Ingénieur  
Option Architecture et Construction  
Session 2014**

**Nom :**

**Prénom :**

**Numéro du candidat :**

### **Exemple 1**

Comment positionner les « travaux pratiques » dans une séquence pédagogique ? En particulier, peut-on positionner une séance de « travaux pratiques » avant une séance d'apport de connaissances « théoriques » ?

### **Exemple 2**

Quels sont les enjeux de la relation école-entreprises ? Avez-vous intégré cette dimension dans votre enseignement ? Quelle influence sur votre stratégie pédagogique ?

### **Exemple 3**

Quels sont les modes d'évaluation à envisager pour évaluer les activités individuelles, de groupes et de la classe (considérer une classe de 30 élèves) ?